AUDIENCE SNEP / CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le SNEP-FSU des Hauts de Seine obtient la création d'un groupe Conseil Départemental / SNEP qui travaillera sur la partie installations sportives du référentiel de construction des collèges.

Le SNEP, représenté par Jocelyn Beurier et Patrick Mathieu, a été reçu par Mme Léandri Vice-présidente en charge des collèges et sa collaboratrice, M. Creignou, directeur général adjoint (pôle Education, sport, construction), M. Moulin, directeur des bâtiments et par le directeur du service Education

Le SNEP a présenté les caractéristiques de l'EPS (horaire, programmes, unité de travail par classe) et du sport scolaire. Il a fait état de la nécessité pour chaque collège de pouvoir accéder à des installations sportives de qualité.

Les échanges se sont poursuivis sur la situation précise de certains collèges (M. Duras Colombes, M. Pagnol Rueil…) et des projets de construction en cours (Malakoff, Asnières, Chatenay Malabry, Le Plessis Robinson). A partir des propositions du SNEP (référentiels), il a été convenu qu'un groupe de travail se réunisse pour examiner et faire évoluer la partie installations sportives du référentiel de construction des collèges. Les 1ers contacts ont été pris avec les services concernés.

Les problèmes d'accès aux installations sportives municipales (location et transport), et de matériel EPS ont été abordés. L'enseignement de la natation a été l'objet d'un point particulier. Sur ces points, le CD 92 estime que tout est prévu dans les budgets. Il renvoie les choix dans chacun des collèges. Il déclare répondre aux besoins de natation et de transport au cas par cas, si les fonds de roulement de l'établissement sont insuffisants pour y faire face. La globalisation des crédits pédagogiques et le manque de transparence dans la notification des crédits de location (20 euros / heure pour les gymnases et les lignes d'eau) complique la situation pour l'EPS. C'est un point de désaccord pour le SNEP 92 qui va nécessiter des interventions collectives afin qu'un enseignement d'EPS de qualité puisse être assuré pour tous les élèves dans tous les collèges.